

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération  
n°2012.07.172

Adhésion au réseau  
AVERE-France

**LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BEAUCHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Véronique MAUSSET, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Redwan LOUHMAI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.07.172**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / DÉPLACEMENT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**ADHESION AU RESEAU AVERE-FRANCE**

L'Avere-France est un réseau d'acteurs de l'électromobilité sur le territoire national. Cette instance rassemble les différents acteurs de la filière offrant ainsi de multiples avantages à ses membres :

- Bénéficiaire de l'expertise de l'Avere,
- Etre associé aux opérations de promotion et communication,
- Profiter du réseau d'acteurs-clé identifiés animé par l'association,
- Concourir collectivement aux actions contribuant au développement du véhicule électrique.

La participation à ce réseau en tant que collectivité territoriale permettrait d'alimenter la réflexion et les mises en œuvre opérationnelles de l'électromobilité sur le territoire, de bénéficier du retour d'expérience des collectivités partenaires et de mettre en valeur les initiatives locales.

Les premiers échanges auxquels a pu participer le GrandAngoulême ont déjà montré tout l'intérêt tant technique que politique d'une participation active à ce réseau. En effet, le domaine de l'électromobilité est en constante évolution et les politiques mises en œuvre en la matière relèvent généralement de l'innovation qui réclame un besoin d'échanges et de partage.

Aussi, il est proposé à l'agglomération d'adhérer à ce réseau. Le montant prévisionnel à prévoir s'élève à 1 300 € en 2012.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2012,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 28 juin 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'adhésion du GrandAngoulême au réseau Avere-France et le règlement de la cotisation, qui s'élève à 1 300 € pour 2012.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal – article 6281 – rubrique 8242.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
(1 ABSTENTION - M.Elie),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**16 juillet 2012**

**Affiché le :**

**16 juillet 2012**